

par la Chambre soit par une résolution affirmative si le Parlement siège soit par confirmation si le Parlement ne siège pas. De quelles mesures s'agira-t-il? Le ministre l'ignore actuellement; nous allons donc donner carte blanche au gouvernement pour une vingtaine d'années, pour des mesures dont il ignore l'issue et, d'après le bill à l'étude, il ne sera pas obligé d'obtenir l'approbation de la Chambre. Quant au décret, à quelque moment que le gouvernement décide de le proposer comme établi, le comité des règlements et autres textes réglementaires se réunirait longtemps après et aurait des pouvoirs de révision limités, et le gouvernement ne serait pas obligé de lui fournir une seule explication. C'est là le genre d'administration qu'on nous donne, et c'est pourquoi je dis que contrairement à ce que prévoit le bill C-207, où la ratification ou la résolution affirmative se restreint à la Chambre des communes, cette fois-ci le Parlement devrait être saisi de la question. A mon sens, c'est un affront impardonnable à l'égard du Sénat. C'est le Parlement, et tant que notre constitution ne sera pas changée l'autre Chambre est une partie intégrale du Parlement qui approuve les mesures à prendre, ce n'est pas une loi de la Chambre des communes, mais une loi du Parlement, même si des députés surestiment leur importance quant au rôle de la Chambre des communes et s'imaginent que seule la majorité temporaire constituée par leur présence ici est nécessaire pour confirmer les lois du gouvernement. La constitution du pays dit bien «Parlement». Le Parlement signifie le Sénat, la Chambre des communes et la Couronne et le Sénat doit donner son assentiment dans des questions de ce genre. Notre Parlement n'est pas constitué d'une seule chambre, mais le bill C-207 fut malheureusement rédigé de cette façon. C'est pourquoi j'ai apporté ce changement.

Mon amendement améliorerait le bill, selon moi. Du point de vue du Parlement et de la Chambre des communes, il représente sûrement une amélioration, car je défie n'importe quel député de me dire qu'il lui arrive souvent de se plonger dans les décrets du conseil. De fait, 95 p. 100 des représentants ici ne sauraient même pas où trouver les décrets ni où en obtenir des exemplaires. La plupart d'entre eux ne reçoivent même pas la *Gazette du Canada* ou, s'il la reçoivent, ils la jettent au panier. C'est pourquoi je prétends que, dans les questions de ce genre, la décision, la recommandation ou les propositions du gouvernement doivent revenir au Parlement. Il ne s'agit pas d'un long débat, mais le gouvernement pourra exposer son point et, s'il doit y avoir opposition ou critique, elles pourront être soulevées. J'espère que les députés en seront assez convaincus pour accepter cet amendement.

M. Max Saltsman (Waterloo): J'aimerais appuyer l'amendement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Je crois que c'est un très bon amendement, particulièrement à la lumière des derniers événements concernant la politique économique au Canada. La supposition heureuse, peut-être heureuse mais incompétente, par laquelle les Canadiens ont déjà cru que tout allait bien parce que les libéraux étaient au pouvoir a été grandement mise en doute au cours des dernières années quand ce parti a fait preuve d'une incompétence sans égale. Les Canadiens ne peuvent plus leur laisser le pouvoir en croyant qu'ils savent ce qu'ils font parce que, de toute évidence, ils ne le savent pas. Ce bill démontre bien jusqu'à quel point ils connaissent mal les problèmes actuels. C'en est une preuve de plus. Dans le genre de situation que nous connaissons actuellement, je crois qu'il serait très dangereux d'accorder à ce gouvernement, et peut-être à tout gouver-

nement, le pouvoir d'amender les lois par décret du conseil, de changer les règles à son gré.

Je le dis très sérieusement. Il est temps que nous polititions un peu plus les questions économiques au Canada. Je suis certain que le ministre, ou tout autre ministre de la Couronne, me répondra que ces questions surgissent très soudainement et qu'il doit y avoir une certaine liberté pour agir rapidement dans le plus grand intérêt du pays. Il me dira que le gouvernement a reçu un mandat des électeurs et qu'il a donc le pouvoir d'agir de cette façon particulière et que, si la Chambre acceptait la motion du député d'Edmonton-Ouest, nombre de ces changements et de ces règlements deviendraient des questions politiques et seraient sujettes à débat. Je crois que c'est exactement ce qui devrait se produire. Le député d'Edmonton-Ouest propose un débat de sept heures, ce qui limiterait le débat. Je crois que c'est une partie louable de l'amendement et qu'elle devrait répondre à certaines des objections de la part du gouvernement voulant que le débat puisse se prolonger trop longtemps. Je crois que c'est une motion qui devrait obtenir l'approbation des députés.

J'ai retenu une remarque de l'orateur précédent qui paraphrasait ou citait les propos du ministre qui a dit que l'objet du bill était de permettre au gouvernement de réagir promptement. Il n'y a presque pas de preuves que ce gouvernement a réagi promptement aux crises que traversait le Canada, y compris celles qu'il a lui-même provoquées. Ainsi, le pays connaît une recrudescence sérieuse du chômage depuis deux ans maintenant. Quelle a été la réaction rapide du gouvernement? Nous n'obtenons de l'autre côté de la Chambre que l'assurance que la situation s'améliore, que les indices deviendront plus encourageants, et nous pouvons compter sur de nouvelles excuses lorsque ces promesses ne se réalisent pas. Je crois donc qu'un bill de ce genre devrait avoir en plus l'effet de provoquer une réaction rapide du gouvernement. En somme, le parti ministériel possède tous les moyens d'agir, et il a sûrement tout le pouvoir dont il a besoin pour intervenir dans les questions du chômage et de la surtaxe des États-Unis, et pour changer l'orientation de notre politique commerciale, pourtant bien qu'il ait tous ces pouvoirs, le gouvernement n'a fait que très peu.

Ensuite, même si le gouvernement peut saisir l'occasion d'agir, et si parfois il agit, il n'y a à peu près rien qui indique qu'il l'ait fait de façon judicieuse. Il est donc très avantageux de s'assurer que la Chambre puisse discuter librement des initiatives que le gouvernement envisage. Ce ne sont pas nécessairement tous les débats qui éclaireront le sujet à l'étude. Il y a peut-être des moments où l'opposition ne contribue pas beaucoup à l'éclosion des idées. D'un autre côté, dans la plupart des cas l'opposition remplit un rôle très utile en ce sens qu'elle apporte des idées au gouvernement. Que le gouvernement donne suite à ces idées dans l'immédiat ou qu'il se retire pour y réfléchir importe peu; ce qui compte, c'est que ces idées aient été lancées et, de plus, que le public lui-même soit mêlé au débat et qu'il y ait choc en retour tant pour le Parlement que pour le gouvernement.

• (4.20 p.m.)

Dans l'ensemble, plus nous veillerons à ce que les décisions du gouvernement fassent l'objet d'un examen politique et à ce que le gouvernement soit responsable devant le Parlement, mieux le pays s'en portera et plus sages seront les décisions de la Chambre. Pendant longtemps on s'est beaucoup inquiété du fait qu'il était néfaste pour le Canada d'avoir des gouvernements minoritaires succes-